

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 avril 2009

---

DIFFUSION ET PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET  
(Nouvelle lecture) - (n° 1626)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par  
Mme Billard, M. Brard  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 2**

Après le mot :

« ligne »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 104.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il n'est pas prévu de suspendre la messagerie électronique.